



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CORRÈZE

Service départemental
de communication interministérielle
de la Corrèze

Tulle, 16 décembre 2015

DOSSIER DE PRESSE

**Sécurité routière : finale du concours du
« cocktail sans alcool SAM »**

**Mardi 15 décembre 2015 à 16h30
Salon de l'hôtel de la préfecture**

Contact presse

Isabelle POUGEADE

Service départemental de communication interministérielle

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr>



Facebook



Twitter

SOMMAIRE

Le concours « cocktail sans alcool SAM ».....	3
Les binômes participant au concours.....	4
Le jury du concours.....	5
Bilan de l'accidentologie en Corrèze au 13 décembre 2015.....	6
« L'alcool au volant » en France.....	8

Contact presse

Isabelle POUGEADE

Service départemental de communication interministérielle

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr>



Facebook



Twitter

Le concours « cocktail sans alcool SAM »

Afin de renouveler la sensibilisation des jeunes au thème de la lutte contre l'insécurité routière, une action à destination des élèves des établissements scolaires qui forment aux métiers de la restauration a été conçue par la sécurité routière de la Corrèze. Il s'agit d'organiser un concours de cocktails sans alcool.

Ce sont ainsi 9 groupes de 2 élèves du Lycée professionnel René Cassin de Tulle et du Centre de formation des apprentis (CFA) des 13 Vents qui devront réaliser un cocktail sans alcool selon une recette et un protocole qu'ils auront choisi. Les équipes présenteront leur recette devant un jury après avoir répondu à un QCM écrit testant leurs connaissances sur la sécurité routière.

4 binômes préparent le Bac Pro « formation salle » du Lycée René Cassin et 5 binômes préparent le Brevet Professionnel « restaurant » et « barman » au CFA des 13 Vents. La recette et le protocole d'exécution du cocktail vainqueur seront proposés à l'ensemble des bars et restaurants de la Corrèze, et le cocktail vainqueur « SAM » deviendra le cocktail « sécurité routière ».

Les règles et conditions à respecter par les candidats

Pour l'exécution de leur cocktail, les binômes doivent respecter certaines conditions :

- Utilisation de 5 liquides sans alcool maximum.
- Choix libre des produits et de la verrerie.
- Introduire une boisson sans alcool régionale (Limousin).
- Dosage du cocktail entre 12 et 20 cl.
- Réalisation libre d'un décor sur le verre (3 éléments maximum).

Le contenu des épreuves du concours

Le concours est articulé autour de plusieurs épreuves :

- QCM écrit testant les connaissances sur la sécurité routière.
- Test de technologie : fiche technique du cocktail et argumentation commerciale avec dévoilement du nom commercial du cocktail.
- Phase de vente (prise de commande).
- Réalisation du cocktail sans alcool pour la dégustation.
- Service du cocktail à table.
- Entretien avec le jury.

Contact presse

Isabelle POUGEADE

Service départemental de communication interministérielle

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr>



Facebook



Twitter

Les binômes participant au concours

Pour le Lycée professionnel René Cassin

Binôme n° 1 :

Elodie LANTOINE & Anthony THIEYRE

Binôme n° 2 :

Méline PERUGGIA & Gaëlle BOUYSSSE

Binôme n° 3 :

Rémi CHAMPAGNE & Thomas FAIVRE

Binôme n° 4 :

Manon CIPRIANO & Alison GROULT

Pour le CFA des 13 Vents

Binôme n° 1 :

Wyatt FELEZ & Valentin BROCHARD-ROCHEVALIER

Binôme n° 2 :

Anna VALADE & Yoan GAUVIN

Binôme n° 3 :

Alexandre FAUQUE & Pauline GANE

Binôme n° 4 :

Maxime ALVES PEREIRA & Marine FILLAUDEAU

Binôme n° 5 :

Jérémy BARRET & Sébastien DEBUIRE

Contact presse

Isabelle POUGEADE

Service départemental de communication interministérielle

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr>



Facebook



Twitter

Le jury du concours

Le jury est composé de deux membres de la profession (un barman et un restaurateur), de deux professeurs, de deux membres de la sécurité routière et de deux représentants de la préfecture.

	JURY N° 1	JURY N° 2
REPRÉSENTANT DE LA PRÉFECTURE	Mme Joëlle SOUM	M. Clément SEITZ
REPRÉSENTANT DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE	M. Michel MEIZONNIER	M. Philippe TREMOUILLE
REPRÉSENTANT DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL	Mme Audrey CHIABO	Mme Marie LOMBARTEIX
REPRÉSENTANT DE LA PROFESSION	M. Michel SOLIGNAC	M. Yvan CHAMBOURG

Les membres du jury assisteront aux épreuves et observeront les préparations des cocktails.

Contact presse

Isabelle POUGEADE

Service départemental de communication interministérielle

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr>



Facebook



Twitter

Bilan de l'accidentologie en Corrèze au 13 décembre 2015

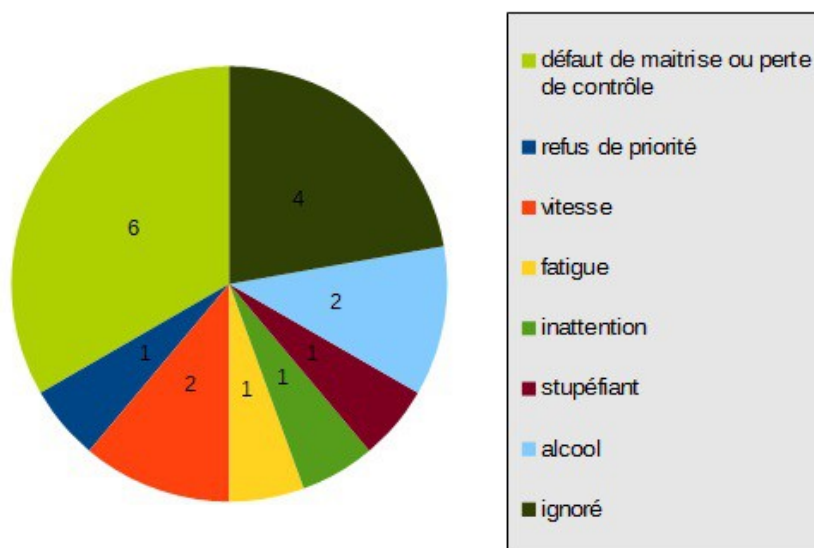
Statistiques de l'accidentalité routière en Corrèze du 1^{er} janvier au 13 décembre 2015

	Accidents corporels			Tués			Blessés hospitalisés			blessés légers			total Blessés		
	2014	2015	%	2014	2015	Diff.	2014	2015	%	2014	2015	%	2014	2015	%
Gendarmerie	87	68	-22%	17	16	-1	92	59	-36%	39	32	-18%	131	91	-31%
Police	150	134	-11%	1	5	+4	44	29	-34%	129	139	+8%	173	168	-3%
Total	237	202	-15%	18	21	+3	136	88	-35%	168	171	+2%	304	259	-15%

Du 1er janvier au 14 décembre 2015, **18 accidents mortels ont été enregistrés en Corrèze** (21 tués) :

- 16 tués sont Corrèziens,
- 15 accidents se sont produits hors agglomération,
- 12 étaient à bord d'une voiture,
- 12 tués sont des hommes,
- 7 ne sont pas responsables de l'accident,
- 7 avaient plus de 65 ans,
- 4 accidents sont survenus sur la route départementale D1089,
- 3 accidents sont (entre autre) dû à une alcoolémie excessive,
- 2 piétons dont 1 dans une « zone de rencontre ».

Répartition des causes d'accidents



Contact presse

Isabelle POUGEADE

Service départemental de communication interministérielle

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr>



Facebook

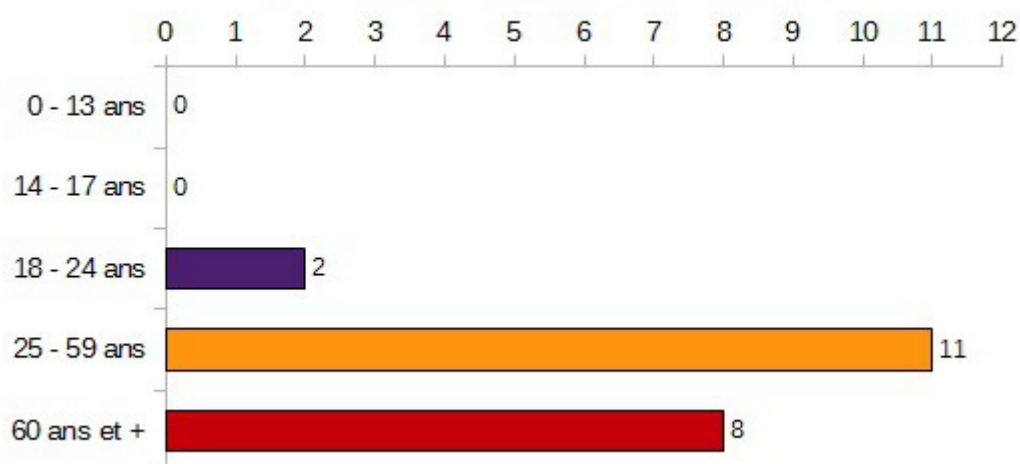


Twitter

Répartition des tués selon le mode de déplacements



Répartition des tués selon la tranche d'âges



Contact presse

Isabelle POUGEADE

Service départemental de communication interministérielle

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr>



Facebook



Twitter

« L'alcool au volant » en France

Données générales

En 2014, sur les 58 191 accidents corporels, 4 913 impliquaient un conducteur au taux d'alcool illégal, et 779 personnes ont été tuées dans les 705 accidents mortels.

Nombre de personnes tuées dans les accidents :

	2010	2011	2012	2013	2014
Où au moins un conducteur a un taux d'alcool > 0,5 g/l	963	964	925	762	779
Où tous les conducteurs ont un taux d'alcool < 0,5 g/l	2 160	2 168	2 064	1 854	1 974
Au taux d'alcool connu	3 123	3 132	2 989	2 616	2 753
Ensemble de la mortalité	3 992	3 963	3 653	3 268	3 384

Part de la mortalité avec un conducteur au taux d'alcool > 0,5 g/l :

	2010	2011	2012	2013	2014
Dans les accidents au taux d'alcool connu	30.8 %	30.8 %	30.9 %	29.1 %	28.3 %
Dans l'ensemble des accidents mortels	24.1 %	24.3 %	25.3 %	23.3 %	23.0 %

Dans les accidents mortels avec alcool, le conducteur au taux d'alcool illégal est présumé responsable de l'accident dans 90 % des cas. La présence d'alcool est souvent associée à d'autres facteurs aggravants : une vitesse excessive, des stupéfiants (19 % des accidents corporels et 32 % des accidents mortels avec alcool) ou l'absence du port de la ceinture de sécurité (32 % des tués dans un accident mortel avec alcool ne portent pas la ceinture contre 13 % dans un accident mortel sans alcool).

La nuit et le week-end

La nuit, l'alcool est présent dans 36 % des accidents mortels en semaine (du lundi au vendredi) et dans 60 % les week-ends.

Les accidents avec alcool (mortels ou non) sont les plus nombreux entre 19h00 et 21h00, y compris en semaine ; puis de 6h00 à 7h00 où la moitié des accidents est répertoriée le dimanche matin ; puis de 21h00 à 6h00.

Pour les conducteurs âgés de 18 à 24 ans, le pic des accidents est décalé entre 1h00 et 7h00. La moitié des accidents avec un conducteur âgé de 18 à 24 ans au taux d'alcool illégal survient les samedis et les dimanches entre minuit et 8h00. Pour les conducteurs de cyclomoteurs et de motos, le pic de début de soirée est plus marqué (entre 17h00 et 22h00).

Contact presse

Isabelle POUGEADE

Service départemental de communication interministérielle

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr>



Facebook

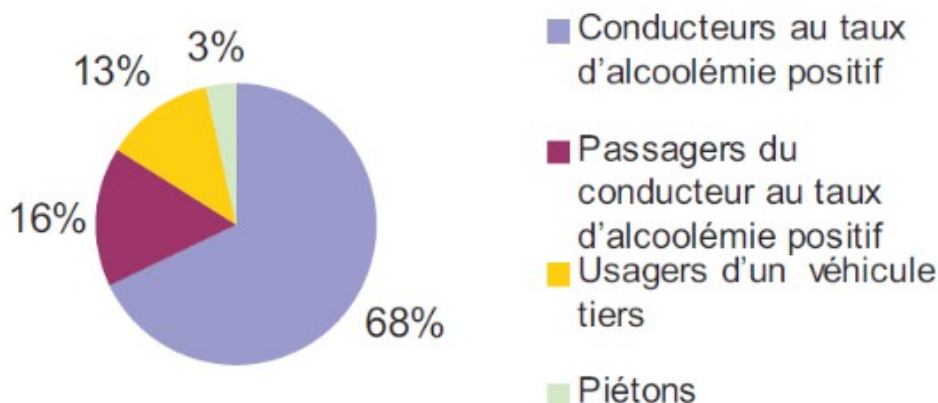


Twitter

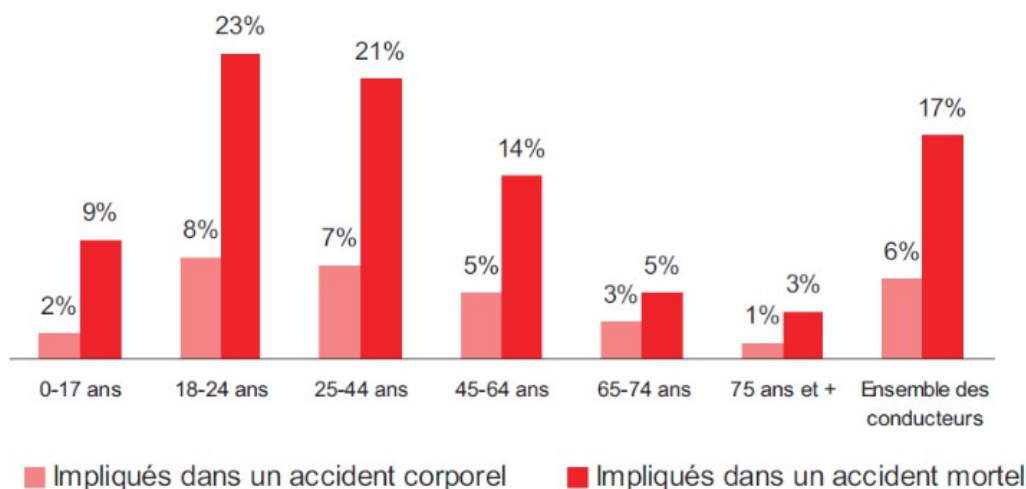
La victimologie

Dans les accidents mortels impliquant un conducteur « alcoolisé », quatre personnes tuées sur six sont les conducteurs alcoolisés eux-mêmes, et une sur six est passager de ces conducteurs. Les 18-24 ans constituent 23 % des personnes tuées en présence d'alcool et les 25-44 ans 44 %.

Répartition des personnes tuées dans un accident avec le facteur alcool



Proportion de conducteurs alcoolisés au sein de chaque tranche d'âge



Contact presse

Isabelle POUGEADE

Service départemental de communication interministérielle

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr>

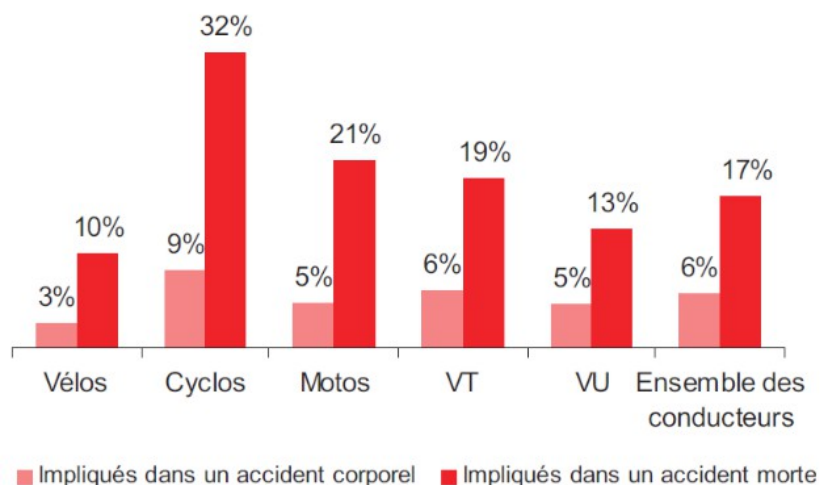


Facebook

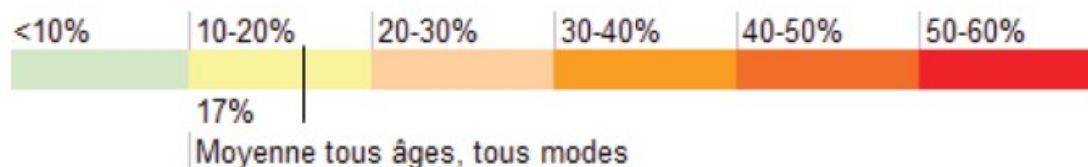


Twitter

Proportion de conducteurs alcoolisés au sein de chaque catégorie d'usagers



Part des conducteurs/piétons alcoolisés parmi les conducteurs/piétons de leur classe d'âge impliqués dans un accident mortel



Contact presse

Isabelle POUGEADE

Service départemental de communication interministérielle

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr>



Facebook



Twitter